

## Extrait du Registre des délibérations du 1<sup>er</sup> avril 2019

Date de publication : 5 avril 2019	Nombre de délégués en exercice : 122
Date de convocation : 22 mars 2019	Nombre de délégués présents ou représentés : 79 (697voix) Votes : Pour : 697 voix - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 1<sup>er</sup> avril 2019, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Coulon (79) sous la présidence de Pierre-Guy PERRIER.

### Etaient présents ou représentés :

Au titre des communes de Charente-Maritime : Anais : Bruno GAUTRONNEAU ; Andilly : Karine DUPRAZ ; Courçon : Anne DONZEL-FONTAINE ; Cram Chaban : Yves RAISON et Patrick GRANET ; Esnandes : Francine BEAUMELLE ; La Grève-sur-Mignon : Stéphane COUTTIER ; Le Gué d'Alleré : Marie-Odile ROUX ; Nuillé d'Aunis : Philippe NEAU ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Jean de Liversay : Denis PETIT ; Saint Sauveur d'Aunis : Jean LUC

Au titre des communes des Deux-Sèvres : Arçais : Guy LEBOUC ; Bessines : Brigitte SOLDERA ; Coulon : Michel SIMON ; Epannes : Anne BERNOLE ; Frontenay-Rohan-Rohan : Bernard BARAUD ; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé sur le Mignon : Patrick RABALLAND ; Niort : Marc THEBAULT ; Prin Deyrançon : Jacques MORISSET ; St Georges de Rex : Denis QUERTAIN ; St Hilaire la Palud : Dany BREMAUD ; St Symphorien : René PACAULT ; Vallans : Michel HALGAN ; Le Vanneau : Jean-Dominique ROUX et Jean-Claude BOURDEAU

Au titre des communes de Vendée : L'Aiguillon-sur-Mer : Marie-Agnès MANDIN ; Angles : Michel CAILLIEZ ; Auchay sur Vendée : Joël GIRAUD ; Benet : Daniel DAVID ; La Bretonnière-La Claye : Jean-Pierre PELLENEC ; Chaillé-les-Marais : Guy PACAUD ; La Couture : Thierry PRIOUZEAU ; Curzon : Guy-Marie ROBIN ; Doix-lès-Fontaines : François BRUNET ; Fontenay-le-Comte : Jean-Pierre PETORIN ; Le Gué de Velluire : Denis BASSAND ; Le Langon : Anne AIME ; Liez : Rodolphe BLONDELLE ; Luçon : Daniel GACHET ; Les Magnils Reigniers : Honoré SIMONNEAU ; Maillé : Pierre BERTRAND ; Maillezais : Claude GRIMAUD ; Montreuil : Daniel RIDEAUD ; Moreilles : Eugène JUTEAU ; Péault : Gérard COMMARIEU ; Rives-d'Autise : Florent BAUDON ; Saint Benoist sur Mer : Daniel NEAU ; Saint Denis du Payré : Michel DENIS ; Saint Michel en l'Herm : Michel SAGOT ; Saint Pierre le Vieux : Alain MESSE ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE ; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLE ; La Tranche sur Mer : Christian NOLLEAU ; Triaize : Jean-Marie LANDAIS ; Les Velluire-sur-Vendée : Sandrine JACQUAT

Au titre des EPCI : Communauté d'Agglomération du Niortais : Michel SIMON ; Communauté de Communes Moutierrois Talmondais : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Stéphane BOUILLAUD ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : Jacky MOTHAI ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Jean-Claude RICHARD

Au titre des Chambres d'agriculture : Deux-Sèvres : Jean-Marc RENAUDEAU, Vendée : Xavier GARREAU

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Benoit BITEAU, Pascal DUFORSTEL, Véronique LAPREE ; Guy MOREAU, Jean-Romée CHARBONNEAU

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Lydie BERNARD, Myriam GARREAU, Pierre-Guy PERRIER, Maxence de RUGY

Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime : Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Séverine VACHON, Agnès JARRY, Guillaume JUIN

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : François BON, Arnaud CHARPENTIER, Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Anne-Marie COULON

### Création d'un poste d'attaché territorial



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

## Création d'un poste d'attaché territorial

### Contexte

Suite à la demande de disponibilité, à compter du 15 avril 2019, de Mme Léna ROMAO, directrice administrative et financière, une procédure de recrutement a été engagée.

Afin de permettre le remplacement du poste, le président propose au Comité syndical la création d'un emploi d'attaché territorial pour assurer les missions.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique,

**VU** le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

**CONSIDERANT** qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs,

**CONSIDERANT** l'évolution des besoins en personnel de la collectivité,

**CONSIDERANT** les divers mouvements de personnel intervenus dans la collectivité et la nécessité d'adapter les postes en fonction du grade détenu par les nouvelles personnes recrutées,

**Après avoir entendu** le rapport de présentation et après en avoir délibéré ;

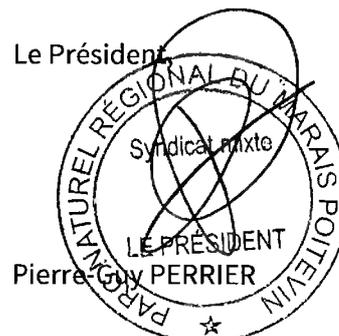
**LE COMITE SYNDICAL,**

**DECIDE :**

- de **CREER** 1 poste d'attaché territorial, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019,
- d'**ADOPTER** la modification du tableau des effectifs ci-dessus proposée,
- que les crédits budgétaires correspondants feront l'objet d'une inscription budgétaire et comptable au chapitre 012 « frais de personnel et charges assimilées » des budgets principaux 2019 et suivants,
- de **DONNER** pouvoir au Président pour exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,



<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019</b>		<b>C1</b>

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
<b>ADMINISTRATIVE</b>		<b>15,00</b>		<b>15,00</b>	<b>11,60</b>	<b>1,50</b>	<b>13,10</b>
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2EME CL. (AV. JANV. 2	C	3,00		3,00	2,80		2,80
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1ERE CL. (AV. JANV. 2	C	1,00		1,00	0,80		0,80
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00		1,00	1,00		1,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	2,00		2,00	2,00		2,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	4,00		4,00	3,20		3,20
ATTACHE TERRITORIAL (AV. JANV. 2017)	A	1,00		1,00		0,80	0,80
ATTACHE TERRITORIAL (AV. JANV. 2019)	A	1,00		1,00		0,70	0,70
REDACTEUR	B	1,00		1,00	0,80		0,80
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	1,00		1,00	1,00		1,00
<b>TECHNIQUE</b>		<b>12,00</b>		<b>12,00</b>	<b>8,00</b>	<b>3,00</b>	<b>11,00</b>
ADJOINT TECHNIQUE PR. DE 2EME CL. (AV. JAN	C	1,00		1,00	1,00		1,00
INGENIEUR	A	3,00		3,00	2,80		2,80
INGENIEUR (AV. JANV. 2019)	A	1,00		1,00		1,00	1,00
INGENIEUR (AV. JANV. 2017)	A	1,00		1,00		1,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	3,00		3,00	2,60		2,60
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	2,00		2,00	1,60		1,60
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE (AV. JAN	B	1,00		1,00		1,00	1,00
<b>CULTUREL</b>		<b>3,00</b>		<b>3,00</b>	<b>3,00</b>		<b>3,00</b>
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	3,00		3,00	3,00		3,00
<b>EMPLOIS NON CITES (5)</b>							
NEANT							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>30,00</b>		<b>30,00</b>	<b>22,60</b>	<b>4,50</b>	<b>27,10</b>

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019</b>		<b>C1</b>

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019 (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2019	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						
ATTACHE TERRITORIAL (AV. JANV. 2017)	A	ADM	466			
ATTACHE TERRITORIAL (AV. JANV. 2019)	A	ADM	672			
INGENIEUR (AV. JANV. 2019)	A	TECH	434			
INGENIEUR (AV. JANV. 2017)	A	TECH	458			
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE (AV. JAN NEANT)	B	TECH	367			
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>						